

étant une partie de la preuve de la compagnie, on affirme que pour l'exercice 1921, les recettes nettes ne se sont élevées qu'à \$133,794. Et les administrateurs n'ont pas fourni d'explications satisfaisantes en ce qui regarde cet écart étonnant.

Je passerai maintenant à la Mathews Steamship Company. Elle a prétendu que ses bénéfices représentaient 10.24 p. 100 de la valeur estimative des navires. Elle estimait à \$900,000 la valeur de l'un de ses navires, le "Mathewston"; cependant, dans une lettre publiée à l'appui d'une émission d'obligations, on dit que la construction de ce navire fut terminée au cours de l'exercice précédent au coût de \$800,000. Il s'ensuit donc que la valeur du navire, après un an de service, accuse une augmentation de \$100,000, lorsqu'elle devrait être moindre du fait de la dépréciation. Dans cette lettre de la Mathews Steamship Company, publiée, le 20 août 1922, je relève le passage suivant:

La moyenne annuelle des recettes nettes d'exploitation, déduction faite des frais de dépréciation et des taxes pour la période de cinq années terminée au 31 janvier 1922, s'est élevée à presque cinq fois la somme globale des intérêts à acquitter sur les obligations courantes, y compris la présente émission. Les chiffres préliminaires pour le premier semestre de l'exercice 1922 font voir que les recettes pour l'année en cours dépasseront peut-être de beaucoup la proportion susmentionnée.

Pour ce qui est de cette partie de la lettre, la commission fait les observations suivantes:

Le chiffre de l'émission fut de \$700,000; l'intérêt à acquitter sur ces obligations représente donc une somme de \$49,000. Et cinq fois \$49,000 font \$245,000; dans la pièce 277, la compagnie prétend que ses opérations des huit premiers mois de l'année 1922 ont abouti à un déficit de \$29,709.61.

Et maintenant que j'ai fait ressortir brièvement les causes de la concentration de la richesse, permettez-moi d'en exposer les effets en quelques mots. D'après l'annuaire statistique du Canada pour l'exercice 1922-1923, 14 p. 100 de ceux qui ont acquitté l'impôt sur le revenu touchaient 25.77 p. 100 du revenu global; 42 p. 100 des contribuables,—c'est-à-dire moins qu'une demie de 1 p. 100,—touchaient 37.73 p. 100 du revenu tandis que 7.7 p. 100 des contribuables commandaient 74.80 p. 100 du revenu global au pays. Je tiens à le faire observer toutefois, ces chiffres n'ont trait qu'au pourcentage imposable du revenu des contribuables. En somme, il n'y a qu'une infime proportion de la population canadienne dont les revenus soient imposables sous le régime de la loi de l'impôt sur le revenu. Dès que nous basons nos calculs sur la proportion du revenu de la population tout entière, nous nous rendons compte qu'un pourcentage bien plus considérable de la richesse est concentré entre les mains d'un petit nombre de capitalistes que ne le font voir les chiffres en

[M. Campbell.]

question. En ce qui regarde les chiffres concernant l'impôt sur le revenu aux Etats-Unis, je constate qu'en 1918, 14 p. 100 des contribuables touchaient 40 p. 100 du revenu global du pays. Et dans le même ordre d'idées, je désire citer également les paroles d'un ancien chancelier de l'Echiquier d'Angleterre, M. Snowden, qui a prononcé les paroles suivantes à la chambre des communes anglaise, le 20 mars 1923:

Une proportion de 88 p. 100 de la richesse nationale est détenue par 2½ p. 100 de la population tandis que sur six personnes qui décèdent, cinq ne laissent pas un sou d'héritage.

J'en resterai là, au risque d'encourir le reproche de ne pas avoir indiqué un remède ou des mesures pratiques pour améliorer la situation. J'ai des idées bien arrêtées sur le remède à apporter à cet état de choses; toutefois si mes idées ne rencontrent pas l'assentiment du Gouvernement ou de certains de mes honorables amis, on s'en servira pour faire échec au principe même sur lequel repose la présente résolution. Pour moi, dès qu'un député a exposé ici des faits et des chiffres établissant la nécessité d'intervention de la part du Gouvernement ou du Parlement il a accompli tout son devoir. Pour ce qui est de l'intervention législative ou administrative, la responsabilité repose toute entière sur les épaules du Gouvernement. Le cabinet est à même d'obtenir les avis des juristes les plus compétents du pays, chose que ne pourrait faire un simple député; il a aussi toutes les facilités voulues pour obtenir le renseignement et les chiffres que ne sauraient se procurer les particuliers. Voilà pourquoi je soutiens que la responsabilité en toute cette affaire repose sur les épaules du Gouvernement. Nous avons entrepris jusqu'à un certain point de surveiller les agissements de nos compagnies de transport, de nos banques, de nos compagnies d'assurance et de nombre d'autres grandes compagnies. Je ne vois donc pas pour quelle raison nous n'irions pas un peu plus loin en vertu du même principe. Bien que je sois le dernier à suggérer que notre surveillance intervienne avec l'administration efficace des affaires, je crois cependant que le public a droit de savoir quels dividendes gagnent certaines compagnies, surtout lorsque quelques-unes parmi elles jouissent des privilèges spéciaux de la loi.

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat): Monsieur l'Orateur, c'est une question d'ordre technique que l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) a soumise à la Chambre, cet après-midi. Elle est compliquée et intéressante. Il a cité de nombreux exemples où des compagnies ont réalisé des profits considérables grâce, selon lui, à la surcapitalisation